



Appel à projets pour Kunst am Bau

CAMPUS DU PÔLE SANTE

Procédure sélective en deux phases

Phase I

Sélection des artistes invités à développer un projet

Phase II

Commande d'avant-projets

Service immobilier et patrimoine
HES-SO Valais-Wallis

Juillet 2023

A

Dispositions générales

Objet du marché

Le Service immobilier et patrimoine (SIP) de l'Etat du Valais, en collaboration avec le Service de la culture, se référant à l'article 11 du règlement sur la promotion de la culture du Canton du Valais du 10 novembre 2010 (état au 01.04.2021) "Intervention artistique sur les constructions", a réservé un montant de Fr. 360'000.- pour une intervention artistique liée aux bâtiments ou aux aménagements du nouveau Campus du Pôle Santé sur le site hospitalier de Champsec à Sion.

Il s'agit d'un appel d'offres en procédure ouverte sélective au sens de l'article 10 de la LCMP du 8 mai 2003. Cette procédure comporte deux phases :

1. Sélection d'environ cinq artistes ou groupes d'artistes sur la base de candidatures sur dossiers
2. Evaluation et choix d'un projet sur la base des avant-projets proposés par les artistes sélectionnés en phase une.

Description du projet

La nouvelle construction est conçue comme une grande figure horizontale unitaire, claire et compacte conférant une identité forte et représentative pour l'ensemble du Pôle Santé. Située à l'extrémité sud du site, entre l'hôpital et la route cantonale, la nouvelle construction assume un rôle de pivot articulant la partie nord-ouest du site avec le grand parc se développant le long de la route. La disposition des accès sur les quatre côtés favorise l'accessibilité des usagers de l'ensemble du site et l'utilisation des espaces extérieurs.

L'organisation de l'école sur quatre grands plateaux horizontaux de 60x110m permet d'atteindre de manière simple et efficace les objectifs de rencontre des savoirs, des pratiques inter-filières et de partage des infrastructures. Cinq généreuses cours intérieures de 10x10m traversent l'ensemble de ces plateaux et permettent d'amener de la lumière naturelle jusqu'au cœur du complexe.

Le rez-de-chaussée est traité comme une grande place couverte bénéficiant de larges dégagements sur le paysage. La Cafétéria, l'Aula, la Fondation The Ark et les laboratoires HES et EPFL sont disposés en périphérie, bénéficiant alors d'une accessibilité et visibilité marquée. Au centre, un atrium, sorte de « place du marché » ouverte à tous, offre un environnement idéal pour le travail en commun et les échanges. Il constitue le véritable cœur vivant de l'école.

L'étage mezzanine, en contact étroit avec le rez-de-chaussée grâce à l'atrium, accueille d'un côté la bibliothèque qui bénéficie ainsi d'une position un peu plus en retrait tout en restant facilement accessible grâce au grand escalier, et de l'autre les parties administratives et les bureaux des enseignants, à mi-chemin entre l'accès principal et les espaces d'enseignement.

Le dernier étage, bénéficiant de conditions d'illumination optimales grâce aux sheds de la toiture, est conçu pour accueillir la diversité des espaces d'enseignement, auditoriums, classes et autres salles de simulation.

Le rez inférieur, enfin, jouit d'une certaine indépendance par rapport au reste de l'école. Sa position dans le terrain lui permet de bénéficier d'accès privatifs tout en restant en contact avec le parc, grâce aux aménagements paysagers. Sont placés à cet étage les locaux SpArk et la crèche garderie, deux entités relativement indépendantes par rapport au reste de l'école. Cette position garantit aux enfants et aux utilisateurs SpArk un accès à des espaces extérieurs protégés et exclusifs.

Intervention artistique	<p>Le projet artistique est ouvert à toutes les formes et tous les supports. Le périmètre d'intervention comprend l'ensemble du bâtiment et des extérieurs.</p> <p>Le dispositif devra pouvoir engager un rapport à l'imaginaire du lieu en écho avec ses fonctions. Il respectera les contraintes fonctionnelles, architecturales et techniques des bâtiments tout en recherchant le dialogue avec lui. L'ensemble des actions proposées s'inscriront dans le budget global défini.</p>																								
Périmètre	<p>Le périmètre d'intervention comprend les zones intérieures et extérieures suivantes :</p> <p>À l'intérieur du bâtiment</p> <ul style="list-style-type: none">- locaux communs- circulations- patios <p>A l'extérieur</p> <ul style="list-style-type: none">- parc- zones d'accès																								
Contraintes	<p>Le dispositif respectera les normes et réglementations en vigueur, notamment au sujet, de la sécurité, des normes SIA et des directives du BPA. Il tiendra compte des exigences de pérennité dans le choix des matériaux et de la mise en œuvre. Résistant aux actes de vandalisme ou d'arrachage, il nécessitera un entretien minimum.</p>																								
Participation	<p>L'appel d'offres est ouvert à tout artiste ou groupement d'artistes, quel que soit sa nationalité ou son domicile.</p>																								
Calendrier	<table><tr><td>Phase 1</td><td></td></tr><tr><td>7 juillet 2023</td><td>Appel d'offres dans SIMAP</td></tr><tr><td>7 juillet 2023</td><td>Appel d'offres dans Kunstbulletin</td></tr><tr><td>11 août 2023</td><td>Délai de remise des dossiers de candidature</td></tr><tr><td>Août 2023</td><td>Sélection des artistes retenus pour la phase 2</td></tr><tr><td>Phase 2</td><td></td></tr><tr><td>25 août 2023</td><td>Transmission des documents aux artistes retenus</td></tr><tr><td>15 septembre 2023</td><td>Questions des participants</td></tr><tr><td>22 septembre 2023</td><td>Réponses aux questions</td></tr><tr><td>24 novembre 2023</td><td>Remise des projets</td></tr><tr><td>30 novembre 2023</td><td>Présentation des projets et décision du jury</td></tr><tr><td>Réalisation</td><td>Le calendrier de réalisation de l'intervention artistique retenue dépendra de sa nature et de caractéristiques. Elle interviendra avant la fin du chantier (2026)</td></tr></table>	Phase 1		7 juillet 2023	Appel d'offres dans SIMAP	7 juillet 2023	Appel d'offres dans Kunstbulletin	11 août 2023	Délai de remise des dossiers de candidature	Août 2023	Sélection des artistes retenus pour la phase 2	Phase 2		25 août 2023	Transmission des documents aux artistes retenus	15 septembre 2023	Questions des participants	22 septembre 2023	Réponses aux questions	24 novembre 2023	Remise des projets	30 novembre 2023	Présentation des projets et décision du jury	Réalisation	Le calendrier de réalisation de l'intervention artistique retenue dépendra de sa nature et de caractéristiques. Elle interviendra avant la fin du chantier (2026)
Phase 1																									
7 juillet 2023	Appel d'offres dans SIMAP																								
7 juillet 2023	Appel d'offres dans Kunstbulletin																								
11 août 2023	Délai de remise des dossiers de candidature																								
Août 2023	Sélection des artistes retenus pour la phase 2																								
Phase 2																									
25 août 2023	Transmission des documents aux artistes retenus																								
15 septembre 2023	Questions des participants																								
22 septembre 2023	Réponses aux questions																								
24 novembre 2023	Remise des projets																								
30 novembre 2023	Présentation des projets et décision du jury																								
Réalisation	Le calendrier de réalisation de l'intervention artistique retenue dépendra de sa nature et de caractéristiques. Elle interviendra avant la fin du chantier (2026)																								

- Groupe d'experts Un groupe d'experts évaluera les candidatures déposées dans le cadre de la première phase et examinera les projets qui seront présentés au terme de la deuxième phase. Il fera une proposition pour la réalisation au maître d'ouvrage. Le rapport du groupe d'experts sera remis aux concurrents qui auront été retenus pour la 2^{ème} phase.
- Président : Jean-Paul Felley, directeur EDHEA, Sierre
- Membres : Philippe Venetz, architecte cantonal
François Seppey, directeur de la HES-SO Valais-Wallis
Toufiq Ismail-Meyer, architecte mandataire, Atelier Jordan & Comamala Ismail
Claire le Restif, directrice du CREDAC, Paris
Bernard Fibicher, historien de l'art et curateur, ancien directeur du MCBA
Pauline Julier, artiste, Genève
- Suppléants : Luc Mattenberger, artiste, Genève
Zoé Bonomi, architecte SIP
- Prix et honoraires Une indemnité de Fr. 5'000.- sera attribuée à chaque artiste qui aura été retenu pour la deuxième phase, ce pour autant qu'il aura présenté un projet répondant aux conditions des présentes directives.
- Les projets deviennent propriété de l'organisateur, les droits d'auteur étant réservés. Le budget à disposition pour la réalisation proprement dite, à savoir : honoraires, conception et exécution, est limité à Fr. 310'000.-.

B Première phase

La première phase a pour objectif de sélectionner, sur dossier, 5 à 7 artistes ou groupe d'artistes qui seront invités à réaliser un avant-projet en deuxième phase.

Candidature

Le dossier comprendra

- la fiche d'identification annexée aux présentes directives
- une lettre de candidature présentant notamment la démarche générale de l'artiste ainsi que ses motivations spécifiques par rapport au projet d'animation artistique du Campus du Pôle Santé sur un maximum de deux pages
- un bref curriculum vitae de l'artiste ou de chacun des artistes du groupe
- une sélection d'œuvres majeures du candidat, représentatives de son activité actuelle et, le cas échéant, réalisées in situ ; ce document sera présenté en couleurs sur un maximum de huit pages
- d'éventuelles publications de référence

Les documents seront transmis au format PDF par courriel. Pour la première phase, les artistes sont invités à rendre leur dossier de candidature jusqu'au **vendredi 11 août 2023**, confirmation par retour d'e-mail faisant foi, à l'adresse suivante :

zoe.bonomi@admin.vs.ch

Les candidatures devront être adressé avec mention indiquée de l'objet concerné, soit :

"CAMPUS DU PÔLE SANTE – KUNST AM BAU"

Critères de sélection

Pour la première phase du concours, les critères de sélection suivants seront appliqués :

1. Motivations exprimées pour le projet
2. Qualité des réalisations artistiques présentées dans le dossier
3. Engagement dans une démarche de création contemporaine

C Deuxième phase

Visite et documents Aucune visite n'est prévue.

Les documents suivants, relatifs à la seconde phase, seront remis aux artistes retenus le **25 août 2023**, par e-mail :

- un dossier 1:500 regroupant la situation ainsi que les plans et coupes du bâtiment
- un dossier photo du site et des environs
- d'éventuelles directives complémentaires.

Dossier d'avant-projet Le dossier remis par le candidat comprendra :

- la présentation de l'avant-projet avec un maximum de 3 planches
- un devis sommaire
- le calendrier de réalisation proposé

Le format pour les planches est A2 vertical, les autres documents sont rendus en format A4. D'autres supports complémentaires sont autorisés (maquette, photos, ...).

Délais Pour la seconde phase, les artistes sont invités à déposer leur dossier jusqu'au **vendredi 24 novembre 2023**, timbre postal faisant foi, à l'adresse suivante :

Etat du Valais
Service immobilier et patrimoine
Zoé Bonomi, architecte
Place du Midi 18
1950 Sion

En tenant compte de la nature de l'intervention artistique et de l'avancement du chantier, le calendrier de réalisation sera déterminé après le jugement. Les artistes s'engagent à en assurer la réalisation avant la mise en exploitation complète du site (2026)



Sion, le 06 juillet 2023

Jean-Paul Felley
Président du groupe d'experts